



## N'arrive pas à avoir des congés avant l'ouverture du camping

Par **berryjus**, le **13/03/2013** à **15:08**

Je voudrais savoir quand un patron n'est jamais là, qu'il donne aucune attention à ces employés à par quand il s'agit de son argent et de son égo! comment faire pour parler avec lui de nos congés?

À chaque fois qu'un salarié a besoin de lui parler des congés et bas soit il fuit la discussion, soit il est parti, soit il est en vacances et au final pas de vacances, on se fait sur exploité!

je viens de finir mon Cdd (j'ai fait 5 ans de CDD saisonnier. mon contrat étant terminé et au bout de 6 mois mon patron ne m'a pas fait signer le nouveau contrat alors ça a changé en CDI, selon la loi. le patron n'a pas accepté mais c'est de sa faute car il n'a pas fait signer mon nouveau contrat!

depuis 1 an je suis en CDI je n'ai ni week end, ni vacances!

ce qui n'est pas normal je travaille tous les jours de 8h à 19h30 et c'est fatiguant depuis 1 an, le patron m'a muté sur un autre site et je n'ai pas le droit de refuser car c'est dans le secteur géolocalisation bref...

il m'a dit reviens en décembre car après j'aurais du travail pour toi à ton retour, au final il a changé d'avis mais dit je n'ai pas de travail tu reviendras en Mars et tu auras tes vacances cependant depuis fin janvier il n'est pas là j'ai souhaité début janvier poser mes vacances mais il disait toujours plus tard plus tard on en reparlera mais tu auras tes vacances depuis fin janvier il n'est plus là il est en vacances il n'est toujours pas revenu et moi et on ne sait pas quand il revient et le problème c'est que moi mi-avril je ne peux plus prendre de vacances car après le camping ré-ouvre et comme c'est marqué sur la convention collective je ne peux plus prendre mes vacances après! et je ne peux pas les réclamer car il n'est pas là et que c'est le seul à pouvoir faire quelque chose! que dois-je faire pour les avoir? **merci**

Par **Ales**, le **15/03/2013** à **19:56**

Bonjour,

Les problèmes liés aux congés payés sont fréquents, je vous invite à faire quelques recherches sur internet dans tous les cas vous avez droit à 2 semaines consécutives de repos entre début Mai et fin octobre l'employeur qui ne vous permet pas de prendre ces congés viole la loi.

<http://interetsprives.grouperf.com/article/0621/ms/intprim0621viecon01.html>